

## **Le GIS Institut du Genre lance trois appels à projets dans le domaine des études du genre et des sexualités.**

Fondé en 2012 à l'initiative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS, l'Institut du Genre est un Groupement d'Intérêt Scientifique qui réunit trente partenaires institutionnels. S'appuyant sur des UMR et des équipes explicitement engagées dans la recherche sur le genre, il constitue un lieu de coordination, de référence et d'accueil scientifique des recherches françaises sur le genre et les sexualités. Il a vocation :

- 1) à contribuer à la reconnaissance scientifique et à l'extension géographique de ces recherches en France ;
- 2) à donner, à la faveur de diverses actions de soutien, une visibilité internationale aux recherches françaises dans ce domaine ;
- 3) à favoriser l'émergence de nouvelles formes de collaboration scientifique, y compris avec des partenaires étrangers ;
- 4) à encourager les recherches interdisciplinaires ou transversales à périmètres multiples, à l'intérieur des SHS mais aussi entre les SHS et les autres domaines scientifiques.

L'Institut du Genre a défini 8 axes de recherches à développer :

1. Environnement – Alimentation – Développement
2. Santé – Vieillesse – Vulnérabilités – Care
3. Numérique – IA – Technologies
4. Sexualités – Corps – Reproduction
5. Violences – Pouvoir – Conflits
6. Travail – Formation
7. Cultures – Productions culturelles – Langages
8. Espaces – Mobilités - Mondialisation

**En 2021, le GIS Institut du Genre lance un appel à projets concernant trois de ces thématiques.**

### **Axe 3 Numérique – IA – Technologies**

La place prépondérante prise aujourd'hui par les médias et le numérique dans les pratiques culturelles rend incontournable une réflexion sur le rôle qu'ils jouent dans la construction, l'évolution et la circulation des stéréotypes et inégalités de genre. On s'attachera à dissiper l'illusion encore fréquente de la neutralité des nouvelles technologies en termes de genre, pour s'intéresser aux nouvelles formes d'émancipation mais aussi aux nouveaux risques d'aliénation qu'elles impliquent. Le féminisme a su utiliser des formes de militantisme numérique et leurs puissants outils de dénonciation publique des rapports de domination, et diffuser ainsi au-delà de ses milieux. De même, le numérique a permis une affirmation et une émergence de formes de vie invisibilisées. Mais les réseaux sociaux ont vu aussi des vagues de sexisme, imposant de penser les dynamiques en œuvre dans les nouvelles économies numériques.

À partir de ces questionnements, cet appel s'adresse à une pluralité de disciplines, en privilégiant trois sous-axes et en encourageant les approches interdisciplinaires, et comparatives.

## **1. Le genre de l'IA**

En se transformant en esclaves sexuels, en travailleurs du *care*, les robots humanoïdes peuvent surjouer autant que déjouer les catégories genrées. Et si les « FemTech », leurs applications et leurs objets connectés portent d'autres promesses de maîtrise de l'ordre biologique, elles soulèvent des problèmes de vie privée, de sécurité et de nouveaux stéréotypes.

L'intelligence artificielle a-t-elle un genre ? Le genre n'a pas besoin d'être incarné corporellement : il se caractérise précisément par des comportements socialement construits (et hérités historiquement) qui définissent des fonctions binaires marquées comme féminines ou masculines tout en installant une inégalité et une dynamique de pouvoir.

On encouragera les recherches explorant la question de savoir si l'IA a un genre, en envisageant l'IA comme un enjeu non seulement technologique mais aussi social, éthique et politique.

## **2. Genre, numérique et données**

Le numérique reproduit-il des normes et des rôles de genre ou, au contraire, permet-il de les subvertir ? Les possibilités d'accès et les usages sont-ils les mêmes pour tous et toutes ? Où sont les femmes dans les métiers du numérique ? La fracture numérique est-elle aussi une fracture de genre ? La question des données est d'autant plus cruciale que le big data est désormais interprété par des outils d'intelligence artificielle particulièrement vulnérables aux biais de genre. Le GS IdG soutiendra les projets qui s'engagent dans cette exploration des data.

## **3. Cultures numériques et genre**

Les médias numériques peuvent être définis comme des "technologies de genre" (Teresa de Lauretis). Ces médias se caractérisent par le fait qu'ils ont été massivement appropriés et investis par les hommes, largement majoritaires parmi les "créateurs" du numérique. Comment cette hégémonie masculine influe-t-elle sur la production des outils et contenus numériques, quelles constructions des masculinités et des féminités les médias numériques produisent-ils et quels effets cela peut-il avoir sur celles et ceux qui les reçoivent et utilisent ? Au-delà du poncif sur les femmes qui déserteraient l'informatique, on peut s'intéresser à la disruption créée par leur intervention. Les débats sur le sexisme qui ont agité la communauté des jeux vidéo, les changements induits par l'arrivée des gameuses dans cet univers très masculin, l'évolution actuelle des pratiques de jeu, comme la présence de nouvelles héroïnes informaticiennes dans la pop culture (*Millénium*, *Black Panther*), pourront ouvrir ainsi de nouvelles pistes.

## **Axe 4 Sexualités – Corps – Reproduction**

Si l'approche des sexualités et les études LGBTQI sont aujourd'hui une des principales entrées du genre, c'est que la sexualité se déploie dans tout l'espace social, comme institution de hiérarchisation des sexes et des sexualités, comme enjeu de mobilisations sociales et politiques productrices d'identifications et de nouvelles normativités, comme expérience, parcours individuel, et ensemble de pratiques structurant le genre au fil de la vie. La sexualité est un espace où les rapports de genre se construisent et se matérialisent, faisant advenir des partenaires inégaux et des représentations asymétriques du masculin et du féminin, de plus en

plus contestées. L'expérience transidentitaire, comprise dans les approches LGBTQI, est certes moins axée sur la question de la sexualité dont elle s'est historiquement démarquée, mais elle constitue cependant un espace de questionnement essentiel des études de genre contemporaines. Elle interroge en effet la partition classique féminin/masculin et homme/femme en posant frontalement la question des possibilités sociales et culturelles de sa mobilité individuelle et de sa fluidité éventuelle. Elle amène aussi à prendre en considération une autre partition hiérarchisée, celle qui prévaut entre personnes cisgenres et transgenres et constitue ainsi un élargissement des problématiques de genre. Là encore il s'agit d'un champ en plein développement qui mobilise une pluralité de disciplines et qui s'ouvre également à la problématique intersexe.

Ce que l'on appelle encore parfois les nouvelles techniques de reproduction ont permis, depuis la fin des années 1980, d'interroger à nouveaux frais les normes et les rôles de genre. Les innovations technologiques et médicales dans le domaine de la procréation, toujours plus sophistiquées, permettent de véritablement décomposer les différents ressorts de la paternité et de la maternité. Elles font également l'objet, dans la période contemporaine, de revendications politiques pour une *justice reproductive* et d'innovations réglementaires et législatives. Agissant sur les contraintes biologiques de la reproduction, elles recèlent en même temps la possibilité, pour des personnes dont la légitimité parentale est *a priori* contestée ou questionnée et pourtant désireuses de devenir parents, de les contourner voire de s'en affranchir.

Le corps est au cœur du système de genre. Il est à la fois l'objet et le support de l'identification de genre. Fabriqué, modelé, dressé depuis l'enfance pour être typiquement féminin ou masculin, il est aussi le lieu de résistances de la part des personnes qui cherchent à s'affranchir de normes de genre traditionnelles qui leur paraissent trop contraignantes ou simplement irrespectueuses de ce qu'elles sont. Qu'il s'agisse d'asseoir les normes inhérentes au féminin ou au masculin ou au contraire de déployer une forme d'agentivité créative ou critique, les pratiques sociales impliquant le corps (sexualité, reproduction, pratiques sportives, médecine et prévention des risques de santé, alimentation, etc.), loin d'échapper à la question du genre, permettent de renouveler sa compréhension et notamment de ne pas réduire l'espace du genre à la dichotomie masculin-féminin.

## **Axe 5 Violences – Pouvoir - Conflits**

L'épistémologie et les luttes féministes permettent de comprendre, depuis une quarantaine d'années, combien la régulation et la construction du genre sont intrinsèquement liées à l'expérience et à l'exercice de la violence. Simultanément, la violence apparaît comme une mise en actes du genre lui-même. Or la force de ces analyses et de ces dynamiques connaît depuis la fin des années 2010 une actualité nouvelle : reformulée et intensifiée depuis différents lieux, la qualification des violences fondées sur le genre, au premier rang desquelles les violences masculines à l'encontre des femmes et des filles, se déploie tel un effet en chaîne de dénonciations et de solidarités. Ce phénomène est diffracté par l'usage des réseaux sociaux, qui entraîne à son tour une recomposition et une amplification des mobilisations sociales. De *Ni Una Menos*, « pas une de moins », slogan accompagnant la politisation des féminicides en Amérique Latine, à *#MeToo* (-#moiaussi), initialement lancé contre le harcèlement et les violences sexuelles au travail, ces supports engagent aussi une amplification géographique, transgénérationnelle, voire transculturelle de la disqualification morale des violences dites « de genre ».

Au moins quatre constats surgissent aujourd'hui. D'abord, le gain en visibilité des violences sexistes et de genre va de pair avec leur multiplicité voire leur éclatement définitionnels, mettant sans cesse au défi de saisir leur logique commune. Ensuite, ce nouveau mouvement de politisation succède à une prise en compte institutionnelle déjà constituée à propos des violences sexistes, sans que ces dernières n'aient pour autant été délégitimées socialement. Cela met en question la participation des institutions politiques à la banalisation voire à l'autorisation *de facto*, de certaines violences sexistes et sexuelles. Troisièmement, le caractère globalisé de la dénonciation des violences réinterroge les variations contextuelles de leur exercice et de leur impunité, mais aussi leurs ressorts communs. Enfin, la centralité actuelle des réflexions sur la violence de genre pose un regard renouvelé sur le passé, permettant d'identifier de nouveaux objets et simultanément d'éclairer la conjoncture contemporaine. Autant de chantiers de recherche méritant d'être ouverts ou ré-ouverts.

### **Matérialité des violences, quantifications, définitions**

Le gain en visibilité des violences a permis d'englober les violences masculines envers les femmes, les violences institutionnelles non nécessairement masculines à l'encontre des femmes et des filles, mais aussi celles qualifiées de transphobes, homophobes ou lesbophobes. Aux spécifications des violences selon les destinataires, se sont ajoutées celles dont la qualification s'appuie sur des espaces physiques ou sociaux de perpétration (violences domestiques, familiales, conjugales, harcèlement de rue), celles qui qualifient en premier lieu des atteintes au corps et à la psychè (violences sexuelles, émotionnelles), celles qui ont été problématisées selon leur caractère systémique et extrême (« féminicides sexuels systémiques ») ou selon leurs liens avec les réseaux de criminalité organisée (traite, exploitation sexuelle et commerciale). L'épistémologie féministe a tenté de cerner la logique commune de tous ces phénomènes, en avançant notamment le concept de *continuum*, permettant de décroiser les cadres de vie artificiellement séparés (public, privé, travail, rue) dans lesquels la violence peut s'exercer ; de montrer que si l'on peut classer les violences verbales-psychologiques-sexuelles-physiques-économiques pour mieux les répertorier, celles-ci peuvent être toutefois exercées conjointement, que la force physique soit ou non mobilisée (Kelly, 1988). Enfin, si le sexe des destinataires des violences n'est pas toujours féminin, il reste que les violences fondées sur le genre sont majoritairement masculines à l'encontre des femmes, ou masculines à l'encontre de personnes « féminisées ». Cela structure à son tour les conditions d'exercice de la violence et de l'autodéfense par des sujets qui n'y ont pas été socialisés. Comment les événements les plus récents autour des phénomènes *Niunamenos*, *#metoo* (et ses déclinaisons *#metoogay*, *#metooinceste* etc.) *#balancetonporc*, caractérisent-ils de façon nouvelle les violences masculines sexistes et les violences fondées sur le genre ? Quelles violences ont été plus dicibles ou plus audibles, pour quelles controverses et pour quelle compréhension de leur matérialité ? Comment se croisent, se confrontent autant de supports d'énonciation et de spécification des violences que sont les actions militantes, les témoignages personnels, les récits littéraires, les opérations de quantifications des violences, les qualifications juridiques elles-mêmes interprétées par les acteurs judiciaires ? Comment voyagent dans le temps et l'espace, les concepts et les méthodes de caractérisation de ces violences, entre intellectuelles féministes, actions collectives, acteurs juridiques, tel le fémi(ni)cide dont l'usage se banalise de plus en plus, non sans controverses concernant sa traduction légale ? Vingt et un ans après l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF, 2000) à laquelle ont notamment succédé Événements de vie et santé (2006) puis l'enquête Violences et Rapports de genre (VIRAGE, 2017), quels chantiers qualitatifs et quantitatifs restent de mise ? A l'échelle internationale, la quantification et la qualification des violences de genre ont été notamment menées au travers des politiques

internationales de santé publique, dès les années 1990. Quels bilans sont dressés aujourd'hui, pour quels effets actuels sur la recherche ayant trait aux rapports entre violences, institutions de santé, épidémiologie, santé sexuelle-reproductive, politiques démographiques ? Plus récemment, la prise en compte des violences vécues sur la santé mentale a été au cœur de la politisation de l'inceste. Quels échanges ou quels achoppements cognitifs aujourd'hui entre les approches bio-médicales et l'épidémiologie ? Enfin, l'« artivisme », la littérature, les créations sonores et visuelles sont autant d'expressions qui renouvellent aussi la prise de parole sur les violences vécues et sur le droit à l'auto-défense. Comment interviennent-elles dans le champ public (et privé), pour quels effets ?

### **Violences, formes du politique, impunité**

L'enjeu de la traduction punitive, préventive et de manière générale régulatrice des violences fait l'objet de vives controverses. La façon dont les institutions publiques, éducatives-universitaires, administratives, policières, judiciaires traitent effectivement – ou traitent avec indifférence – les signalements et les dépôts de plainte pour violences, est au cœur des dernières mobilisations contre les violences de genre et leur impunité. Si quelques études ont déjà exploré la prise en charge des victimes par le secteur associatif, la sphère institutionnelle publique et ses rouages de mise en œuvre de l'action étatique et juridique constituent encore « une boîte noire » appelant la multiplication d'enquêtes approfondies. Comment se confrontent la doctrine juridique et les qualifications ordinaires des violences par les acteurs policiers, judiciaires et par tout acteur lié à l'autorité publique, pour quels effets ? Un deuxième champ de questionnements a trait à la façon dont la tradition punitive étatique, peut tout à la fois redoubler la violence contre les plaignant.es et prononcer des sanctions sélectives et partiales selon les caractéristiques sociales et les parcours des agresseurs. Les dispositifs de sanction pénale reproduisent alors les rapports de classe, de race et de genre. Comment la perspective abolitionniste alimente-t-elle les recherches et les débats sur ces points ? De même quels bilans et quelles perspectives la justice réparatrice/restauratrice présente-elle aujourd'hui ? D'autres interrogations autour des modes de construction du pouvoir politique retiendront notre attention, telle celle du rapport entre mandat électif, exercice de la violence sexiste et conditions de l'impunité.

### **Régimes historiques de genre, (géo)politique et économie de la violence**

Cet axe invite aussi à réinterroger le passé au filtre des dévoilements du présent, à son tour explicité par l'histoire au long cours. Il suggère d'engager ou de poursuivre les recherches définitionnelles et méthodologiques du genre des violences selon les contextes nationaux, selon les régimes politiques, selon les statuts et les rôles des acteurs détenteurs de la violence d'Etat ou des acteurs belligérants, en temps de guerre comme dit « de paix ». Cette approche invite à se re-saisir de l'approche intersectionnelle pour interroger quels corps et sujets sont légitimés à se défendre, à exercer la violence, et quels autres sont supposés l'exercer ou la subir. Il suggère d'explorer notamment les continuités entre exploitation économique et violences sexistes. Cet axe invite en somme à saisir les violences et leur genre en autant d'actes révélateurs, et au cœur, d'autres violences systémiques historiquement et politiquement situées.

## **Objectifs de l'appel à projets**

Cet appel à projets a pour objectif de :

- favoriser des mises en réseau scientifiques à l'échelle nationale ou internationale
- favoriser la constitution de projets de type « ANR » ou « projets européens » en contribuant à leur montage
- soutenir la mise en œuvre de recherches et d'enquêtes de terrain
- aider à la mise en œuvre de projets éditoriaux de grande ampleur
- permettre ou accompagner l'émergence de nouvelles problématiques

Dans cette perspective, les projets présentés pourront inclure, mais ne doivent pas se limiter à, l'organisation de colloques ou de journées d'études.

Les manifestations scientifiques organisées par les lauréat.e.s devront inclure la mention du soutien de l'Institut du genre. Les porteur.e.s de projets lauréat.e.s pourront, si ils ou elles le souhaitent, faire appel à un membre de l'Institut (direction ou conseil scientifique) pour représenter l'Institut du Genre à ces manifestations.

Une note de synthèse et un état des dépenses seront demandés par le GIS Institut du genre à l'issue de la mise en œuvre des projets sélectionnés. La note de synthèse sera affichée sur le site de l'Institut du Genre.

Les lauréat.e.s seront invité.e.s à participer à un dispositif de valorisation sur le site du GIS.

## **Conditions d'éligibilité**

Cet appel s'adresse à tou-te-s les chercheurs et chercheuses et enseignant.e.s – chercheurs et chercheuses statutaires relevant d'établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur partenaires du GIS Institut du Genre, quels qu'en soient le grade, la discipline, l'appartenance institutionnelle et la localisation géographique en France.

Priorité sera donnée à des projets portés par des individus ou des collectifs relevant d'au moins deux unités ou équipes différentes.

## **Modalités de soutien :**

Le financement est plafonné à 5 K€ par projet.

Le financement est accordé pour l'année 2022. Il sera versé en une seule fois et devra être utilisé avant la fin de l'année 2022.

## **Modalités de dépôt du dossier :**

Le formulaire obligatoire, une fois complété, et enregistré **en pdf** devra être soumis à l'adresse suivante : [sg-gis-idgenre@mshparisnord.fr](mailto:sg-gis-idgenre@mshparisnord.fr) **au plus tard le 18 octobre 2021 à 14 heures.**

Pour plus d'information : contact administratif : [sg-gis-idgenre@mshparisnord.fr](mailto:sg-gis-idgenre@mshparisnord.fr)

**Modalités de sélection :** Les dossiers seront évalués par le Conseil Scientifique de l'Institut du Genre.